

Accompagnement des employeurs à la mobilité et la non-mobilité de leurs collaborateurs post-Covid

La crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 rebat les cartes de l'organisation du travail et exige de votre part adaptabilité et inventivité, le tout dans un contexte économique incertain. La **Loi d'Orientation des Mobilités** (LOM) amène également à avoir une vision à plus long terme de la mobilité des collaborateurs.

La reprise ou le maintien de l'activité s'accompagnent de multiples contraintes : garantir le respect des règles de distanciation, éviter l'engorgement des transports en commun et du réseau routier, optimiser les coûts de fonctionnement pour faire face à la baisse de l'activité, etc. Autant d'enjeux sur lesquels le **management de la mobilité** peut apporter des solutions à travers la mise en place de mesures internes, comme par exemple :

Le déploiement du travail
distanciel



L'optimisation de la gestion
de flotte de véhicules



L'incitation à la pratique
des modes actifs

La mobilité au service de
la qualité de vie au travail

Sur chacune de ces thématiques, un **cadre réglementaire** et des **dispositifs** existent : [ordonnances](#) et [décrets](#) sur le télétravail dans les trois fonctions publiques, [forfait mobilités durables](#), [négociations annuelles obligatoires](#) et [quotas de véhicules à faibles émissions](#).

Dans ce contexte, notre équipe de consultants expérimentés peut vous accompagner.

La situation de votre établissement

- Comment pérenniser le télétravail ?
- Comment adapter les horaires pour fluidifier les déplacements ?
- Comment assurer la sécurité de mes collaborateurs dans leurs déplacements ?
- Comment réduire les coûts de la « mobilité » ?
- Comment favoriser les modes de transport vertueux pour l'environnement (accompagner l'essor du vélo) ?
- Comment mettre en place le forfait mobilités durables ?
- Comment traiter la mobilité dans les NAO ?
- Comment optimiser mes flux logistiques ?

Iter peut vous aider à :

- Déployer le travail distanciel (télétravail, animation, gestion de projets...)
- Réaliser un plan de mobilité « intégré » (abordant les volets accessibilité, sécurité, QVT, financiers...)
- Auditer et définir la stratégie d'optimisation de flotte
- Auditer les collaborateurs
- Réaliser un « compte mobilité » (audit financier)
- Accompagner le/la « Chargé(e) de mobilité durable »
- Préparer vos NAO (volet mobilité de la QVT)
- Définir un plan d'actions en faveur des modes actifs



Devis sur mesure en fonction de vos besoins

ITER – COOPÉRATIVE DE CONSEIL EN MOBILITÉS

2 rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE // 05 62 73 53 93 // iter@iternet.org

18 20 rue Claude Tillier 75012 PARIS // 01 43 72 10 09 // iter.paris@iternet.org

Céline Billard 07 84 94 61 06 // celine.billard@iternet.org // www.iternet.org // www.plandemobilite.fr

